

OMPI



SCIT/ATR/PI/1999/OA

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL

1999

**SUR LES ACTIVITÉS D'INFORMATION
EN MATIÈRE DE BREVETS***

établi par

L'ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Série annuelle de rapports sur les activités d'information en matière de brevets
des membres du Comité permanent des techniques de l'information

*

- Le terme “brevet” désigne aussi les modèles d'utilité et les CCP.
- Les informations relatives aux activités en matière de brevets de dessin et modèle communiquées par les offices de propriété industrielle délivrant de tels brevets sont insérées dans la série de documents SCIT/ATR/ID.

RAPPORT TECHNIQUE ANNUEL SUR LES ACTIVITES D'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS

I – EVOLUTION DES ACTIVITES D'ENREGISTREMENT

Les activités en matière de brevets regroupent les dépôts, les maintiens en vigueur et les inscriptions au Registre spécial des brevets et modèles d'utilité, l'examen et la classification des brevets ainsi que la délivrance des titres.

Les Brevets

Les dépôts des demandes de brevets en 1999 ont connu un accroissement sensible par rapport à l'année 1998. En effet, au cours de cette année, 341 dépôts de demandes de brevets (276 dépôts PCT, 35 dépôts Convention de Paris et 30 dépôts nationaux) ont été enregistrés contre 278 en 1998.

En matière de titres délivrés par l'OAPI, un total de 380 brevets ont été délivrés contre 265 en 1998.

En ce qui concerne les maintiens en vigueur, 1494 brevets ont été maintenus en vigueur contre 1253 en 1998 ; 16 demandes de prolongation ont été déposées en 1999 contre 263 en 1998.

En 1999, 23 demandes d'inscription au Registre spécial des brevets ont été reçues contre 25 en 1998.

Les modèles d'utilité

Les activités liées aux modèles d'utilité sont les moins intenses à l'OAPI, seulement 3 dépôts de modèles d'utilité ont été enregistré contre 2 en 1998.

II - PRODUCTION, REPRODUCTION ET DIFFUSION DE DOCUMENTS ET SOURCES SECONDAIRES D'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS

Au cours de l'année 1999, l'OAPI s'est attelée à assurer la régularité de la parution des publications obligatoires, notamment le bulletin officiel et les fascicules des brevets délivrés. A ce titre, 4 numéros et un supplément du bulletin officiel ont été produits contre 4 numéros et deux suppléments en 1998.

En outre, 75 fascicules de brevets ont été publiés en 1999 contre 93 en 1998.

En sus des publications obligatoires, d'une brochure d'information sur l'OAPI a été publiée.

Pour les techniques nouvelles de production d'information en matière de brevets, les brevets délivrés à l'OAPI de 1966 à 1992 sont disponibles sur cédérom (16 volumes).

Toutefois, le mode de diffusion reste essentiellement le papier.

III - L'ETABLISSEMENT D'ABREGES, CLASSEMENT, RECLASSEMENT ET INDEXATION DE L'INFORMATION TECHNIQUE CONTENUE DANS LES DOCUMENTS DE BREVET

Abrégés, révision et traduction

Aucune activité d'établissement d'abrégés, de révision des classements et de traduction des documents de brevets n'a été entreprise par l'OAPI au cours de l'année écoulée.

Activités de classement et de reclassement

Le système de classification en vigueur à l'OAPI est la CIB dans sa 6^{ème} édition. Il est à noter qu'après leur publication, les documents de brevet sont rangés selon un ordre chronologique du numéro de publication.

Aucune activité de reclassement n'est envisagée pour l'instant en ce qui concerne les brevets classés selon les éditions antérieures.

IV – CREATION ET TENUE A JOUR DES DOSSIERS DE RECHERCHE

Hormis les rapports de recherche dressés à l'intention des usagers qui en font la demande, l'OAPI n'établit pas de dossier de recherche pour les demandes en cours de traitement. Par conséquent, aucune mise à jour n'est prévue à ce jour.

Les supports de stockage de grande capacité en matière d'information brevet restent les cédéroms reçus dans le cadre de la coopération avec les offices telles l'OEB, l'office japonais des brevets, l'USPTO, l'INPI, l'OMPI.

La documentation provenant d'autres offices de propriété intellectuelle notamment les bulletins officiels et les fascicules de brevets sont disponibles à la bibliothèque.

V – SYSTEMES DE RECHERCHE INFORMATISEE ET AUTRES SYSTEMES DE RECHERCHE MECANISEE

La base de données des brevets contient 10287 enregistrements de brevets nationaux et étrangers délivrés par l'OAPI depuis sa création. Ladite base de données interne est en restructuration.

Pour ses besoins en matière de recherches d'information brevet, l'OAPI a de plus en plus recours à l'utilisation des cédéroms.

Bases de données extérieures

L'OAPI consulte également les bases de données des autres offices de propriété intellectuelle via Internet.

Système de gestion administrative

La gestion administrative se fait sur la base de registres de dépôts et d'enregistrement (Inscriptions au Registre spécial des brevets). La situation juridique d'un brevet délivré à l'OAPI est connue à partir d'un manuel de gestion (fiche des annuités).

VI – ADMINISTRATION DE LA BIBLIOTHEQUE ET DES SERVICES MIS A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Planification, administration, automatisation

La bibliothèque de l'OAPI dépend du Département du Développement Technologique, de la Documentation et de la Formation à la tête duquel se trouve un Directeur.

L'automatisation de la gestion de la bibliothèque sera mise en œuvre ultérieurement.

Collecte, acquisitions

La base de la collection de la bibliothèque de l'OAPI est constituée de sources d'informations de diverses provenance allant des thèmes relatifs à la propriété intellectuelle aux documents juridiques et à ceux de références.

Le fonds documentaire de l'OAPI, à la fin de l'année 1999, est constitué de 4 385 024 documents de supports divers contre 4 382 762 documents en 1998.

Gestion, conservation

Les principales sources d'information de l'OAPI en matière de brevets proviennent des fascicules délivrés par l'Organisation, du bulletin officiel et des documents sur les titres de propriété industrielle reçus des offices partenaires sous différents supports (papier, microfilms et cédéroms).

Ces documents sont rangés suivant un plan numérique permettant de faciliter la recherche.

Prêts entre bibliothèque, partage des ressources, réseau de bibliothèques dans le pays

L'OAPI reste, pour l'instant, le seul Centre d'information en Afrique francophone du sud du Sahara disposant d'une gamme importante de documents relatifs aux brevets d'invention. Cela explique l'attention particulière que l'Organisation porte à la promotion des activités et, à la fourniture des ressources et potentialités en information sur l'ensemble du territoire OAPI.

L'échange d'informations et de documentation entre bibliothèque est partiellement pratiqué à l'OAPI. L'Organisation reçoit plus de documents qu'elle n'envoie à l'extérieur.

La bibliothèque de l'OAPI collecte des informations provenant des offices partenaires de propriété industrielle et d'autres organismes comme l'ONUDI, l'UNICEF, l'UNESCO et le FAGACE. Lesdites informations sont mises à la disposition du public.

L'OAPI compte sur la mise en service du réseau WIPOnet de l'OMPI pour améliorer son mode de diffusion de l'information en matière de brevets.

Services d'information offerts au public

Les services varient selon les besoins des utilisateurs, ils vont de la recherche manuelle à la recherche informatisée. Les résultats de ces recherches sont par la suite mis à la disposition du public.

Les recherches automatisées se font essentiellement sur la base des cédéroms, la base de données étant en phase de restructuration.

Les recherches manuelles se font à partir des registres de dépôts et d'inscriptions lorsque la demande est en rapport avec l'existence d'un dépôt de brevet ou d'une inscription.

VIII – ECHANGE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS

Coopération internationale ou régionale en matière d'échange d'information déchiffrable par machine

Aucune information bibliographique destinée à compléter la collection des cédéroms « ESPACE OAPI » n'a été transmise à l'OMPI au cours de l'année 1999.

Des échanges d'information en matière de documentation brevets se sont poursuivis avec d'autres offices et organisations tels :

- l'Office européen des brevets (OEB) ;
- l'Office allemand des brevets ;
- l'Office russe des brevets ;
- l'Office suisse des brevets ;
- l'office américain des brevets et marques (USPTO) ;
- l'Office japonais des brevets ;
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) ;
- l'African regional industrial property organization (ARIPO).

Support utilisé pour l'échange des documents de priorité

Le support utilisé à cet effet reste le papier au moyen de copies officielles.

Support utilisé pour déposer les demandes

Jusqu'à lors, le papier demeure le seul support autorisé pour ce qui concerne le dépôt des demandes de brevets.

IX – FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE A L'UTILISATION DE L'INFORMATION EN MATIERE DE BREVETS ET A LA PROMOTION DE CETTE UTILISATION, ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PAYS EN DEVELOPPEMENT

Au cours de l'année 1999, les activités sur la formation théorique et pratique concernant l'utilisation de l'information en matière de brevets n'ont pas été menées.

L'assistance aux pays en développement a consisté à des actions en faveur des inventeurs de nos Etats membres notamment par leur prise en charge pour participer à la foire de Londres, à la foire afro-arabe de Dakar et au forum « investir en Côte d'Ivoire.

L'OAPI a également financé les frais de diffusion d'un sketch sur la propriété industrielle au profit des opérateurs économiques du Mali, ainsi que l'appui à l'Association camerounaise des femmes du sud pour le développement.